

Penser une politique documentaire au plus près des publics

Compte-rendu de la journée d'étude du 11 juin 2024

Avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du MESR
A l'auditorium de la Bibliothèque Municipale de Lyon Part-Dieu

Sommaire

Accueil	2
Introduction par Jérôme Pouchol	3
Table-ronde - Adapter les collections à ses publics	8
Louise Daguet, responsable du département des ressources documentaires au SCD de Caen	8
Élise Canaple, responsable-adjointe de la Médiathèque Frida Kahlo, Eurométropole de Strasbourg.....	10
Hélène Véry, Directrice du développement des collections, Bibliothèque municipale de Lyon.....	11
Table-ronde – Faciliter l'accès des usagers aux collections.....	13
Laurence Brismalein, responsable Territoire Centre-Ville, Bibliothèques de Dunkerque	13
Élodie Poncet, coordinatrice réseau des bibliothèques, Communauté de communes du Pays Mornantais.....	13
Temps d'échanges	14
Questions du public à Laurence Brismalein et Elodie Poncet.....	16
Nathalie Clarissou, responsable de la politique documentaire pour les médiathèques d'Épinay-sur-Seine, réseau de lecture publique de Plaine Commune.....	17
Conclusion : La politique documentaire en 3 dimensions et 3 citations	19

Accueil

Par Nicolas Galaud, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), et Marie-Madeleine Saby, directrice de Médiat Rhône-Alpes

Nicolas Galaud rappelle l'historicité de la politique documentaire à la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) qui a accueilli Bertrand Calenge au sein de ses équipes, ce qui ne la place pas cependant à la pointe sur les questions de politique documentaire. Il introduit la journée en se réjouissant de l'organisation à la BmL, et ce pour trois raisons :

- Les politiques documentaires sont stratégiques pour les bibliothèques. L'emprunt de documents est ce qui fait venir le plus les usagers à la bibliothèque. Lorsque l'on interroge les publics lyonnais sur ce qui les fait venir à la bibliothèque, l'emprunt de documents arrive en tête à 81%, en progression constante ces dernières années.
- Sous l'ancien mandat, la ville de Lyon a ouvert ou rénové trois bibliothèques avec des volumes de collections réduits pour faire la place à d'autres services, à l'usage il s'est avéré que les collections ont été très largement empruntées, avec des rayonnages ensuite vides, et il a fallu refaire de la place aux collections.
- Enfin, le dossier des politiques documentaires est encore à instruire à Lyon malgré des outils de pilotage, il faut encore aller plus loin dans la formalisation. A titre d'illustration sur les volumes traités, environ 80 000 documents sont achetés chaque année.

Marie-Madeleine Saby souligne la présence nombreuse du public à cette journée, c'est un signe de l'intérêt pour le sujet des politiques documentaires. C'est aussi une mission des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), tel que Médiat Rhône-Alpes que d'accompagner la réflexion sur ce sujet et permettre ainsi de la penser au plus près des publics. Ce sujet, complètement transverse, intéresse les bibliothèques de collectivités territoriales mais aussi les bibliothèques universitaires.

Odile Nguyen et Anne Deleuze, organisatrices de la journée, introduisent l'axe de réflexion choisi pour cette journée : afin de mieux répondre aux attentes des publics, certaines bibliothèques ont pensé/repensé leur politique documentaire.

Introduction par Jérôme Pouchol

Par **Jérôme Pouchol**, chef du service de lecture publique de la métropole Aix-Marseille Provence, animateur du site *Poldoc* et du blog *Bambou*

[Voir le replay en vidéo sur YouTube :](#)



L'article 7 de la loi Robert mentionne « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. » : la politique documentaire est ainsi un recentrement professionnel vers les collections, après plusieurs années de doxa sur les tiers-lieux. Il existe un mouvement de retour vers les collections, avec notamment un enjeu fort autour de la lecture, dont on pourrait craindre qu'elle ne devienne une pratique culturelle de niche. Ce retour vers la politique documentaire n'est cependant pas pour autant un retour en arrière.

Une collection est nécessairement une *ressource pour*, elle ne vit qu'en étant utilisée, ce n'est pas un stock de documents, elle sert la population de son territoire.

Jérôme Pouchol propose ensuite une analyse de l'intitulé de la journée :

- **Penser**

Terme assez peu usité dans notre littérature professionnelle car confronté aux contraintes de temps, de gestion, ... et à une société de l'immédiateté. On observe alors une approche de type incrémentiel qui n'est pas sans apporter de la vitalité mais ne permet pas d'apporter de la pensée professionnelle.

- **Penser une politique documentaire**

Penser une politique documentaire, c'est la réfléchir, la porter au débat, la formaliser. La réflexion précède alors l'action. Cela peut se faire dans le cadre d'un projet d'établissement, un PCSES par exemple. La loi Robert a créé un cadre très favorable à la politique documentaire. Cette phase réflexive n'est pas sans recourir à la production

Compte-rendu rédigé par Claire Toussaint – Médiat Rhône-Alpes – UGA

d'écrits, d'analyses, par exemple à travers des SWOT. Avec un point d'attention à avoir sur les outils méthodologiques qui ne sauraient être une fin en soi.

- **Penser UNE politique documentaire**

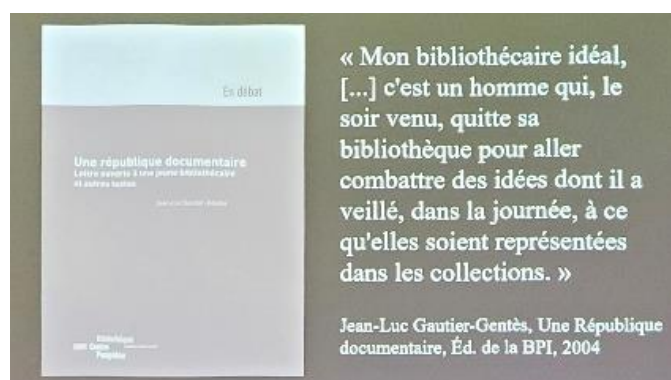
L'usage de ce déterminant laisse entendre qu'il y a autant de politiques documentaires que de contextes, de territoires, de contraintes. De nombreux aspects influencent « la personnalité » de la politique documentaire, elle est nécessairement relative, unique et singulière.

- **Politique documentaire**

Elle est définie comme la conception et la mise en œuvre de méthodes et d'outils permettant de répondre aux missions documentaires de l'établissement et aux attentes de sa population. Les bibliothèques universitaires peuvent en avoir une acception plus large encore.

- **Penser une politique documentaire au plus près des publics**

Les publics sont ici entendus au sens d'une communauté de citoyens, dont les étudiants. L'attention portée à la diversité des publics et des besoins est récente dans l'histoire des métiers des bibliothèques. A la fin des années 90 le terme de publics au pluriel apparaît dans les sujets de concours, puis apparaît la notion de diversité.



Lorsque la demande des publics est réellement appréhendée, elle se concentre souvent sur les adhérents actifs qui orientent la politique documentaire. Cet effet de miroir a été identifié par Bertrand Calenge, dans les collections des bibliothèques publiques, qui répondent aux besoins de la classe moyenne et intellectuelle française, celle des bibliothécaires. Il existe un principe essentiel de toute politique documentaire : la collection doit être le produit d'une tension entre l'offre et la demande, il revient au bibliothécaire de vivre cette tension. Il est question d'être conscient des motifs et facteurs de déséquilibre qui peuvent fluctuer. La bibliothèque agit alors comme un filtre.

Autrement dit, la collection est nécessairement une prescription qui se traduit pour les bibliothèques publiques par un encyclopédisme compréhensif de l'environnement et des publics de la bibliothèque. L'acte de prescrire ne tient pas à une posture individuelle mais à un travail concerté. Cette prescription ne s'applique pas qu'au choix des documents

mais aussi à leur agencement dans l'espace, qui suscite des découvertes, des cheminements.

Jérôme Pouchol a mené un micro-sondage en prévision de cette journée d'étude : qu'estimez-vous être en droit d'attendre des services d'une bibliothèque ?

Beaucoup d'attentes ont été exprimées en lien avec **l'accès** aux ressources, aux documents : physique, distant, cognitif, financier. La mise en réseau est un mouvement vertueux en matière d'accès dont la gratuité. L'espace fait la collection et non l'inverse.

D'autres attentes portent sur la **diversité** et la **qualité** de l'offre, avec l'enjeu de la véracité des contenus : enjeu de la bibliothèque qui fait « certificat » par la véracité.

Il existe des attentes en termes de **performance** des services avec des collections qui doivent être actualisées, des attentes sur l'efficacité dans le traitement des collections, et sur un dispositif de médiation différenciée de la facilitation (médiation autonome) à la formation, en passant par la médiation d'accompagnement et enfin une communication personnalisée du type dispositif d'alerte.

Le souhait porte aussi sur les suggestions d'achat et sur une forme de transparence qui permet de savoir ce qui est emprunté par les autres usagers.

Une enquête de 2018 portait sur les non-fréquentants des bibliothèques et les non-usagers, menée par le Ministère de la Culture. Cette enquête révélait que la non-connaissance de l'offre et des services de la bibliothèque était la principale raison de la non-fréquentation.

Focus sur les suggestions d'achat : un tel dispositif ne saurait être mis en œuvre sans des chartes documentaires détaillées, par type de contenus, qui pourront expliciter de manière fine les motifs d'inclusion et d'exclusion d'un suggérant qui est en droit d'attendre une réponse rapide.

Exemple de la Médiathèque Intercommunale Aix-Marseille Provence (MIAMP) : les suggestions d'achat sont intégrées au catalogue avec une recherche automatisée à la saisie. Si la demande est acceptée, le suggérant est informé tout au long du processus par mail/SMS jusqu'à la mise à disposition du document pour le suggérant. Il existe une typologie des réponses à apporter à l'utilisateur. La diffusion des [chartes documentaires](#) permet au suggérant dont les propositions sont refusées d'aller les consulter. Un message est prévu pour les quelques personnes qui « abusent » du service.

Quelques questionnements induits par le sujet de la journée :

- La participation des usagers qui ne doit pas conduire à une forme de délégation de compétences ;
- Quelle place de la tutelle dans le projet de politique documentaire. [Cf. Loi Robert : Compétences-métier, relation tutelle, censure & pluralisme / Communication de Jérôme Pouchol \(janvier 2024\) ;](#)

- La question de la bibliothèque inclusive : comment prendre en compte les besoins spécifiques des publics/communautés, sans séparer ;
- La nécessaire démarche d'évaluation et ce pour chaque domaine de contenu ;
- La question des compétences à produire et à développer.

Conclusion : Chaque bibliothèque s'inscrit dans un contexte particulier de bassin de vie. Ainsi, chaque bibliothèque, par ses collections et ses services, rendus vivants par les gens, a sa manière propre de voir le monde. Elle fera acte démocratique en révélant à ses usagers sa manière de voir le monde, c'est une finalité de la politique documentaire. Le bibliothécaire doit agir pour favoriser l'appropriation des savoirs par les publics. Le métier de bibliothécaire s'appuie sur des compétences spécifiques, avec une inclination de chacun à servir le public.

Epilogue : [extrait d'un billet du blog Carnet de notes de Bertrand Calenge](#) :

« **Lundi 25 août 2008 – Pourquoi t'es bibliothécaire ?**

Ce matin, mon plus jeune fils m'a asséné son évidence :

- « C'est normal que tu lises beaucoup, tu es bibliothécaire »
- « Oh tu sais, on ne passe pas son temps à lire, au contraire ! »
- « Oui, peut-être, mais tu aimes bien les livres ! »
- « ? »
- « Ben, quand on est bibliothécaire, c'est qu'on aime les livres ».

A la réflexion, je me rends compte qu'au fond ce n'est pas par amour des livres que j'aime mon métier. Cela a sans nul doute joué en début de ma carrière, plus d'ailleurs sous l'angle de l'amour du savoir que de celui de ses contenants. Il me semble qu'aujourd'hui j'aime ce métier parce que je m'intéresse aux gens, à leur besoin de savoir, et qu'il est passionnant d'imaginer des stratégies diverses pour satisfaire ces besoins. Ces stratégies vont s'appuyer sur de la mémoire enregistrée, des lieux, d'autres acteurs. Les livres sont un moyen extraordinaire, mais ce ne sont que des moyens, et, j'ose le dire, si la beauté ou l'ancienneté de certains attire mon admiration (et un souci réel de leur préservation) elle n'entraîne pas vénération. Même si je crois profondément à la valeur de la mémoire, ne serais-je pas conservateur ?

De plus, ayant l'esprit concret, je suis attaché à la territorialité de la bibliothèque. La bibliothèque universelle, très peu pour moi : je n'ai pas l'esprit assez large pour embrasser l'humanité entière. Une ville, un département, (ou une université) avec une histoire, des tensions, des mouvements, bref une population, voilà qui a du sens, qui permet de cadrer l'action (voir [ici](#))

Ce point de vue est personnel, mais c'est celui qui me permet de ressentir une continuité de fonction de ce métier à l'heure des réseaux électroniques, des bibliothèques hybrides, de la diversification des pratiques d'information.

Mais quand je lui ai dit (à mon fils) qu'on pouvait être bibliothécaire sans livres, sa réponse a été définitive : « C'est pas possible ».

Et vous, pourquoi vous êtes ou voulez être bibliothécaires ? Et si vous ne l'êtes pas, comment nous voyez-vous ? »

Questions du public à Jérôme Pouchol

Est-il nécessaire de travailler sur le recrutement en parallèle de celui sur la politique documentaire afin de garantir une pluralité de points de vue dans les collections et éviter que les collections ressemblent trop aux besoins des bibliothécaires ?

Il s'agit surtout d'un état d'esprit, d'une capacité à changer son point de vue. Au sein de la MIAMP a été mis en place un mouvement, tous les 4 à 5 ans, dans les départements des responsables documentaires, avec un changement régulier des domaines d'acquisition. Cela permet de favoriser la pluralité des points de vue.

Expertise vs spécialisation : les bibliothécaires n'ont pas vocation à être des experts mais des spécialistes. L'expert est l'enseignant chercheur alors que le spécialiste se situe plutôt à la jonction avec la polyvalence.

Question sur l'association des élus et des usagers à la politique documentaire :

Sur la tutelle : il est très important de se rapprocher de la tutelle. Les cas difficiles, tels que ceux de Vitrolles sont une minorité. Dans la majorité des cas les élus ne connaissent pas les bibliothèques, c'est aux bibliothécaires de la leur faire connaître. La proximité avec l'élu permet d'être compris et entendu.

Sur les usagers : les suggestions d'achat font participer les usagers, mais Jérôme Pouchol est très réservé sur la participation des usagers à la politique documentaire à cause de la complexité de celle-ci et de la qualification nécessaire des professionnels. Les usagers n'ont pas non plus une vue globale de la collectivité contrairement aux professionnels. La place des partenariats est, elle, très importante, par exemple sur des points spécifiques de la collection. Attention à l'image que cela renvoie : si tout le monde peut faire le travail des bibliothécaires, il est ensuite difficile de justifier des recrutements.

Lorsque l'on sollicite les usagers (14% de la population) sur les choix documentaires, cela peut augmenter l'écart entre les collections et les besoins des habitants.

Quels enjeux du **désherbage** du point de vue de la médiation différenciée ?

Cela n'a aucun sens de penser le désherbage en dehors d'une politique documentaire. Le désherbage permet de réfléchir à ce qui mérite sa place dans les collections. Cette problématique s'inscrit dans celle du rapport espace-collections. Le désherbage est une préoccupation professionnelle importante. Il existe deux critères pour le désherbage seulement en plus de la vérification de l'état physique des documents qui doit se faire quotidiennement : le critère d'usage avec une valeur haute de 3 ans (le document n'a jamais rencontré un humain malgré les stratégies marketing ou autres pendant 2 ans, on peut aller jusqu'à 3 ans pour les documents qui font partie du cœur de collection) ; l'obsolescence ou la caducité (il faut définir un âge critique pour la collections selon les domaines, par exemple 5 ans : au bout de ces 5 ans, on interroge l'éditeur pour voir s'il existe une nouvelle édition dans le cas où il serait encore emprunté).

Table-ronde - Adapter les collections à ses publics

Intervenantes :

- **Louise Daguet**, responsable du département des ressources documentaires au SCD de Caen
- **Élise Canaple**, responsable-adjointe de la Médiathèque Frida Kahlo, Eurométropole de Strasbourg
- **Hélène Véry**, Directrice du développement des collections, Bibliothèque municipale de Lyon

Louise Daguet, responsable du département des ressources documentaires au SCD de Caen

Louise Daguet présente le [Service commun de la Documentation de l'université de Caen-Normandie](#), une université pluridisciplinaire dont la santé, 32 000 étudiants, 12 composantes, 41 unités de recherche, sur 3 départements, 4 villes, 6 sites ou campus dans un rayon de 100 km autour de Caen. On y trouve 9 bibliothèques associées et 9 bibliothèques intégrées. 4 campus se trouvent à Caen. En 2023 : 1,4 millions d'entrée, 3 BU caennaises sont ouvertes jusqu'à 23 heures avec le prêt-retour possible. 110 agents et des moniteurs-étudiants dont 37 agents chargés de collections travaillent au SCD.

Les chargés de collections sont supervisés dans leur commande par sept cautions scientifiques qui sont les responsables des bibliothèques associées. Les documents circulent à l'intérieur de l'ensemble du réseau. La politique documentaire est conçue au niveau du réseau, en intégrant les bibliothèques associées au processus. Les fiches domaines ont ainsi été conçues collectivement.

La charte documentaire a été votée en 2019, suivie des fiches documentaires. Ce vote a permis la mise en pratique des principes énoncés par la charte documentaire avec la mise en place des domaines en s'appuyant sur l'offre de formation et les axes de recherche puis il a fallu réunir des collègues dont certains étaient jusqu'à présents autonomes, en particulier dans les bibliothèques associées. Cela a permis de faire émerger l'histoire des collections, les enjeux de chaque collection au sein de chaque bibliothèque. L'objectif était de présenter le travail de politique documentaire aux composantes et au conseil documentaire. La présentation des fiches domaines aux composantes a été un moment très important, pour créer une relation de confiance avec elles.

La réinformatisation a été un autre moment important pour mettre en œuvre les circuits d'acquisition. Les indicateurs ont été pensés à ce moment-là. Le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) commun à l'ensemble du réseau permet une cohésion face aux usagers et en interne, cela permet aussi d'avoir des statistiques communes. Ce diagnostic permis par le SIGB commun a été le point de départ pour enrichir les fiches domaines, et repérer des fonds vraiment vieillissants dans certaines bibliothèques. Les statistiques de consultation permettent de voir que ce qui est emprunté est constitué par

les collections à jour. En parallèle a été fait un travail de remise à niveau des représentations que la communauté universitaire avait du travail des bibliothécaires.

On constate une remontée du nombre de prêts numériques. Ce sont principalement les enseignants-chercheurs qui lisent la documentation numérique et un peu des étudiants pour les manuels.

Questions du public à Louise Daguet

La navette a-t-elle été un prérequis à la mise en œuvre de la politique documentaire ?

Oui, elle était un présupposé à tout ce qui a été mené ensuite, c'était un élément fondamental pour permettre l'accès des étudiants à toute la documentation mais aussi pour des raisons budgétaires en évitant des doublons inconscients. Chaque doublon a un sens. Sans la navette il y a nécessairement un nombre de doublons importants. Les horaires d'ouverture étant différents selon les bibliothèques, la navette favorise l'accès des collections aux étudiants qui travaillent tard.

La mise en œuvre de ce projet a-t-il eu un impact sur l'organigramme ?

Il y a 4 pôles au niveau transversal. Pour les acquisitions courantes il existe un poste de coordinatrice des commandes. Les chargés de collections font de la veille et des paniers, ils ne se chargent pas ensuite de l'aspect administratif des commandes. Les chargés de collections sont rattachés au responsable de la bibliothèque dans laquelle ils travaillent au quotidien, avec un rattachement fonctionnel à la caution scientifique qui valide chaque panier. Le pôle abonnement gère tous les abonnements : titres à titres, numérique et papier. La caution scientifique est assurée par Louise Daguet afin de favoriser une vision panoramique.

La mise en place de la politique documentaire a duré 3 ans.

Élise Canaple, responsable-adjointe de la Médiathèque Frida Kahlo, Eurométropole de Strasbourg

Elise Canaple présente ensuite [la bibliothèque Frida Kahlo](#). La bibliothèque a ouvert en janvier 2024. Il y a trois échelles de réseau à Strasbourg, dont l'un comprend une ville en Allemagne, avec une carte commune. Les trois niveaux sont la ville, la métropole, le réseau eurométropolitain. Chaque bibliothèque possède sa propre politique documentaire au niveau de la métropole. Il y a un chantier depuis 2021 pour harmoniser.

*Frida Kahlo ?
Un nom élu par le public dans le cadre d'une démarche participative*



La Médiathèque Frida Kahlo

- 4e établissement eurométropolitain du réseau Ville et Eurométropole de Strasbourg
- 13e médiathèque du réseau Ville et EMS
- 34e médiathèque du réseau Pass'Relle

Bassin Nord

- 12 communes
- 97 722 h.
 - 20% de l'Eurométropole

Schiltigheim

- 33 780 h. – la 3^e ville du Bas -Rhin
 - 4 427 h./km² - la plus forte densité de l' Eurométropole
- 3 QPV, dont Centre où la mFK est implantée
 - 36% de la population sous le seuil de pauvreté

En 2019 le travail de programmation a abouti avec le PCSES, la rédaction s'est faite avec un panel de représentants des publics sur tout le territoire. En 2020 ont eu lieu les études architecturales et le schéma d'orientation générale, en 2021, le début des travaux et des acquisitions sont reportés pour cause de confinement. L'équipe a été complète en 2021. Le report de l'ouverture a été compliqué car elle a coupé le contact avec le public, il a donc fallu réviser le diagnostic de territoire et en 2023 un comptoir de prêts a été mis en place.

Ces 4 années ont permis de faire un travail de fond et de formalisation de la politique documentaire. Il a fallu traiter une problématique liée à l'apport d'une collection suffisante dans un lieu agréable pour répondre à un besoin important pour le public familial. Il fallait aussi inciter l'équipe à changer sa posture professionnelle. L'organigramme a été conçu en équipe autour de trois pôles pilotés par des binômes. Les fonds littérature, musique et cinéma tournent entre les binômes. Les grands axes : une **collection citoyenne**, une **collection culturelle**, une **collection accessible**, une **collection à l'écoute**. Le choix a été fait de ne proposer aucun titre dont la publication date d'avant 1945 et de miser ainsi sur la nouveauté, la bibliothèque étant la dernière-née du réseau il fallait jouer la complémentarité par rapport à l'offre existante. Des achats participatifs sont proposés, à partir de suggestions (cela représente environ 7% des achats). Un club

BD qui existait avant l'ouverture a pu lui aussi participer à une centaine d'achats. Pour la musique des playlists partenaires sont proposées, il existe par exemple une playlist des joueurs de handball suite à un partenariat avec le club de handball. Sur certains choix, des votes ont été proposés, par sur les nouveautés mais pas sur des classiques.

Le taux d'emprunt de certains segments est en hausse, des adaptations sont faites au fur-et-à-mesure. Par exemple, il s'avère qu'il y a plus de familles avec de très jeunes enfants que de familles avec des enfants scolarisés, ce qui a amené à augmenter les collections « petite enfance » et « parentalité ».

Questions à Elise Canaple

Quelle répartition des acquisitions jeunesse et adulte ?

Les acquéreurs sont en charge des acquisitions jeunesse/adulte pour leur domaine mais les collections sont séparées dans les espaces, sauf pour le fonds loisir.

L'ajustement du diagnostic de territoire a permis de rencontrer les habitants et notamment les non-usagers des bibliothèques.

Hélène Véry, Directrice du développement des collections, Bibliothèque municipale de Lyon

Hélène Véry présente ensuite la BmL, qui assure depuis 2008 la fonction de bibliothèque départementale et dessert donc 41 bibliothèques de la métropole. La réseau BmL comprend 15 bibliothèques en plus de celle de la Part-Dieu et un bibliobus.

Le réseau des Bibliothèques de Lyon




La Bibliothèque municipale de Lyon est un réseau composé de:

- ❖ La bibliothèque de la Part -Dieu
- ❖ 15 bibliothèques de proximité réparties dans les neuf arrondissements de Lyon
- ❖ Un service mobile doté de deux bibliobus, qui dessert les quartiers les plus éloignés, les collectivités adulte et jeunesse, et participe à des événements hors les murs.

Depuis le 1er janvier 2018, la Bibliothèque municipale de Lyon a élargi ses missions de lecture publique auprès des 41 bibliothèques des communes de la Métropole de moins de 15 000 habitants.

Les missions de la BmL portent sur la lecture publique, le patrimoine, c'est aussi une bibliothèque de référence (encyclopédisme et profondeur documentaire). La politique documentaire est complexe et liée à l'histoire à la bibliothèque municipale Lyon, avec la présence de Bertrand Calenge, en tant que conservateur mais avec une politique documentaire qui n'était pas positionnée dans l'organigramme avant 2022.

Données chiffrées de la BML (2022)		
LES EFFECTIFS 430,9 ETP (dont 7 conservateurs d'État).	LA FRÉQUENTATION Total des entrées 1 847 264 <ul style="list-style-type: none">• Bibliothèque de la Part-Dieu 597 133• Bibliothèques d'arrondissements 1 250 131	
LES BUDGETS <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement : acquisitions notices et abonnements: 634 493 €• Investissement: acquisitions de documents 1 374 198 €	LES UTILISATEURS <ul style="list-style-type: none">• Inscrits : 111 490• Emprunteurs: 74 445	
LES ACQUISITIONS COURANTES Nombre de documents: 81 158	LES PRÊTS Total des prêts: 3 899 467	
LES COLLECTIONS <ul style="list-style-type: none">• Collections modernes (hors périodiques) : 3 885 044• Collections patrimoniales : 2 710 000	LES SERVICES NUMÉRIQUES <ul style="list-style-type: none">• Nombre de notices bibliographiques 2 102 343• Ressources électroniques en ligne 35	

Un nouveau projet d'établissement a été mené en 2022 avec une émergence et une attente au niveau de la politique documentaire. La politique documentaire est désormais positionnée au sein d'une direction Développement des collections, il s'agit d'une mission. Chaque département et chaque bibliothèque du territoire a sa politique documentaire. Une part de la politique documentaire est adaptée par site alors qu'une autre part est centralisée : gestion administrative des acquisitions, le catalogage, l'équipement, les offices de bibliothécaires de la Part-Dieu qui sont mis en place à la bibliothèque, le rachat systématique de références dès 5 réservations par exemple.

Chaque bibliothèque dispose d'un budget socle qui permet de garantir le renouvellement des collections, auquel s'ajoutent des budgets additionnels sur projets spécifiques. Les projets sont nombreux en lien avec la politique documentaire : la charte documentaire date de 2017 et mérite d'être actualisée, il y aurait un travail important à mener sur la médiation des collections, de nombreux projets de formation. Il serait aussi peut-être nécessaire de retravailler l'organigramme pour intégrer de la transversalité pour la politique documentaire.

Questions du public à Hélène Véry

Les outils centralisés proposés par le service politique documentaire sont-ils déclinés pour chaque bibliothèque et adaptés au territoire de chacune ?

Oui, c'est tout à fait le cas.

Existe-t-il une part participative ?

Il existe des cahiers de suggestions qui sont pris en compte de manière systématique, cela fait ressortir la fragilité des chartes documentaires. Il existe aussi des instances participatives avec des achats participatifs mis en place en 2015 pour la BD et plus récemment des ludo-testeurs pour les jeux de société. Ces dispositifs fonctionnaient bien mais ils étaient très chronophages, seul persiste le dispositif autour de la BD mais de manière plus espacée dans le temps qu'au départ. La limite de ceux-ci étant aussi la participation des usagers, toujours les mêmes.

Compte-rendu rédigé par Claire Toussaint – Médiat Rhône-Alpes – UGA

Table-ronde – Faciliter l'accès des usagers aux collections

Intervenantes :

- **Laurence Brismalein**, responsable Territoire Centre-Ville, Bibliothèques de Dunkerque
- **Élodie Poncet**, coordinatrice réseau des bibliothèques, Communauté de communes du Pays Mornantais
- **Nathalie Clarissou**, responsable de la politique documentaire pour les médiathèques d'Épinay-sur-Seine, réseau de lecture publique de Plaine Commune

Le sujet central de cette table ronde a été les fonds flottants. Que sont les fonds flottants ? Ce sont des fonds qui arrivent dans une bibliothèque qui n'est pas leur propriétaire. Les collections tournent dans le réseau. Lorsqu'un usager rend le document, il reste là où il a été déposé.

Laurence Brismalein, responsable Territoire Centre-Ville, Bibliothèques de Dunkerque

Le réseau des bibliothèques de Dunkerque existe depuis 1970 avec le rattachement de 3 communes à Dunkerque, il n'y avait alors pas de navette ni d'acquisitions communes. Le réseau intercommunal des Balises a été créé dans un second temps et a permis la mise en place d'une navette. Celle-ci a été l'opportunité de réfléchir à la mise en place d'une navette sur le réseau communal dunkerquois. Le point de départ était une réflexion sur la circulation des documents. Les professionnels trouvaient dommage qu'un document qui est porté dans une bibliothèque pour un usager ne puisse pas rencontrer un autre lecteur dans cette même bibliothèque. Le catalogue est commun aux 13 communes et aux 22 bibliothèques. Le réseau propose environ 500 000 documents dont 186 000 pour le seul réseau dunkerquois. Environ 900 000 prêts sont effectués sur le réseau intercommunal. Le réseau dunkerquois est le réseau phare du réseau intercommunal. La navette est importante, elle a été externalisée à la Poste. Pour la BIB, le réseau dunkerquois, 96 000 documents sont envoyés sur le réseau des Balises, à raison d'une navette par jour et 400 caisses par mois.

Élodie Poncet, coordinatrice réseau des bibliothèques, Communauté de communes du Pays Mornantais

Le réseau des bibliothèques du Pays Mornantais a été créé en 2015 avec des équipes bénévoles et mixtes. Le réseau est issu du schéma de lecture publique de la bibliothèque départementale. Les volontés politiques étaient d'avoir un réseau sans tête de réseau, avec une gouvernance horizontale. Le réseau est construit en compétences partagées : le SIGB, le portail, les outils de préparation de commande, la navette, le poste de coordination de réseau sont intercommunaux. Les bâtiments, les postes de bibliothécaires, les budgets d'acquisition, la tarification inscription sont communaux. Le réseau fonctionne beaucoup sur le consensus et donc avec des tests avant duplication sur le réseau. Au départ la navette a enclenché la réflexion sur les fonds flottants. La

coordinatrice réseau passait beaucoup de temps à faire fonctionner la navette. L'expérimentation s'est faite en deux temps avec un diagnostic des usages et des services du réseau fait par un cabinet d'étude. Une première expérimentation de fonds flottants a été validée sur les BD (30% des volumes transportés en navette). Puis en 2023, des présentoirs réseau ont été mis en place, cela a permis de rendre visible le concept de collection unique. Ces présentoirs ont eu un effet psychologique puisque certaines équipes avaient peur de mélanger les fonds flottants aux autres collections. Fin 2023 le changement de SIGB a permis de lever le dernier frein, le frein technique. Une période d'expérimentation de 6 mois a été définie afin de se laisser la possibilité de revenir en arrière.

Temps d'échanges

Quels résultats, quels effets ? Sur les collections et sur les publics ?

A Dunkerque, le taux de rotation a augmenté, notamment par la mise à disposition plus rapide du document qui ne dort plus dans les caisses de la navette. Par le même phénomène il est réservable plus rapidement. Le fonds flottant reflète aussi les goûts des usagers : un document emprunté dans une bibliothèque peut refléter les besoins ou attente d'un territoire. Il s'agit aussi d'un impact économique et écologique important. Le fonds flottant permet de diversifier l'offre. Il y a aussi une diminution des troubles musculosquelettiques au sein des équipes.

Dans le Pays Mornantais, le constat est le même avec en plus l'ajout d'un aspect nouveauté pour le public qui découvre des collections qui n'étaient pas présentes dans leur bibliothèque mais dans d'autres bibliothèques du réseau. Le changement de SIGB et la réouverture de la bibliothèque centre de Mornans ont beaucoup augmenté les taux de rotation, les fonds flottants ont permis d'encaisser cet impact. Seules les nouveautés ne flottent pas pendant 3 mois, car les budgets d'acquisition sont communaux, ce qui n'est pas le cas à Dunkerque où même les nouveautés flottent.

Le fonds flottant permet aux bibliothèques de Dunkerque de faire un diagnostic et d'identifier des collections qui peuvent répondre aux besoins des publics mêmes si elles ne sont pas présentes. Laurence Brismalein note un point de vigilance sur les séries qui peuvent être éclatées entre plusieurs bibliothèque. Le public se déplace aussi plutôt bien entre les bibliothèques de la ville, pour ses loisirs et grâce à la gratuité des transports. A Dunkerque se pose aussi la question des abonnements avec un essai de retourner les numéros dans leur bibliothèque d'origine. Dans le Pays Mornantais le point de vigilance porte plutôt sur la place disponible sur les rayonnages de certaines bibliothèques.

Faut-il des cotes harmonisées pour faire flotter les collections ?

Nathalie Clarrissou : à Plaine Commune les fonds flottants ont débuté avec la musique, seul fonds dans lequel les cotes n'étaient pas harmonisées sur le réseau. Plusieurs bibliothèques ont dû concevoir une étagère pour les fonds flottants car il était parfois difficile de bien classer les CD. Ce sont ensuite les DVD qui sont passés en fonds flottants, avec des cotes harmonisées mais une autre difficulté qui était le retour nécessaire vers

certaines bibliothèques. L'effet est bien plus visible pour les petites bibliothèques avec une impression de renouvellement des collections plus important.

Dans le pays Mornantais les cotes ne sont pas harmonisées et elles ne l'ont pas été avant la mise en place de l'expérimentation. Le travail sur un plan de cotes harmonisées sera entamé dans un second temps.

A Dunkerque il existe une centrale d'acquisition pour le réseau, les cotes étaient donc harmonisées. Ce n'est pas le cas au niveau du réseau intercommunal pour lequel ont été créés les documents voyageurs.

Les fonds flottants changent-ils quelque chose dans les pratiques des acquéreurs ? Y a-t-il eu de la résistance à ce changement ?

Dans le Pays Mornantais, malgré la collégialité de la décision il y a eu de la résistance, avec la peur que les documents partent dans le réseau. Il a fallu prouver, statistiques à l'appui, que les documents étaient empruntés et non perdus dans le réseau. Certaines équipes ont été désorientées par le brassage du fonds. Cette expérimentation permet de travailler la notion de politique documentaire. La panique morale des professionnels est remontée jusqu'aux élus qui ont pu penser que leur budget servait d'autres communes que la leur.

A Dunkerque les fonds flottants demandent un travail d'évaluation constant en termes d'évaluation de la volumétrie, pour questionner la pertinence de l'accroissement d'un fonds. Cela change le prisme de l'acquisition : on n'achète plus pour le stock mais pour le flux, pour l'emprunt et pour la flottaison. Cela permet de réinterroger régulièrement le plan d'accroissement des collections, sans remettre en cause la politique documentaire.

Au Pays Mornantais les premiers retours d'expérience ont eu lieu et le fonctionnement en fonds flottants a été validé au niveau du réseau. Certaines bibliothèques ont pu être encouragées à désherber par la mise en place de fonds flottants. Les fonds flottants ont pu mettre en lumière des lacunes en termes de veille documentaire, notamment pour la jeunesse. Les fonds flottants permettent de répondre aux demandes des usagers.

Reste-t-il des chantiers à mener ?

Laurence Brismalein envisage une extension au réseau intercommunal qui bénéficie seulement du dispositif des documents voyageurs mais ceux-ci sont régulièrement renvoyés à leur bibliothèque d'origine. Il y a un effet pervers qui a été récemment identifié puisque certaines bibliothèques intercommunales ont vu leur budget d'acquisition baisser. Cela nécessite un pilotage au niveau du réseau. Au niveau du réseau municipal de Dunkerque le fonctionnement avec des fonds flottants fait l'unanimité pour les usagers et les référents de collections, avec un nombre d'emprunts en hausse, l'attractivité des bibliothèques et la fréquentation aussi. Les fonds flottants ont aussi l'avantage de favoriser l'accessibilité des collections aux usagers qui subissent la fracture numérique par exemple.

Dans le Pays Mornantais le pré requis était un budget minimum de 2€ par an et par habitant. Une charte documentaire devrait être rédigée, intégrant ces éléments. L'expérience, partant d'une volonté de faire diminuer le volume de la navette, est devenue une expérience très positive, un outil managérial pour enclencher un projet de politique documentaire au niveau du réseau.

A Plaine Commune le projet à venir est de faire flotter tous les documents mais en y allant par étapes progressives.

Questions du public à Laurence Brismalein et Elodie Poncet

Quel volume de baisse pour la navette ?

Sur le réseau du Pays Mornantais cela représente une baisse de 30% des volumes de navettes, rattrapée par les volumes des documents réservés, en hausse.

Les fonds flottants ont-ils entraîné une diversification des publics ?

Il n'y pas d'analyse à ce niveau sur le Pays Mornantais. Laurence Brismalein (Dunkerque) précise que les fonds flottants touchent uniquement les fréquentants mais pas de nouveaux publics. Il a pu être constaté que cela génère notamment plus de curiosité de la part des usagers qui se manifeste par une recherche documentaire plus importante sur le portail des bibliothèques dunkerquoises.

Quel impact sur les équipes ?

Dans le Pays Mornantais les fonds flottants ont renforcé la nécessité de monter en compétence dans une équipe peu professionnelle, en parallèle d'une adaptation des activités professionnelles, avec des manipulations de type transfert, supplémentaires.

A Dunkerque l'évaluation annuelle des collections permet de désherber ou de rapatrier des collections. En dehors des réservations il n'y a sinon pas besoin de navette au niveau du réseau dunkerquois. La navette a surtout un intérêt au niveau du réseau intercommunal pour lequel il faut faire les retours.

Au niveau du SIGB comment cela se passe-t-il ?

A Dunkerque, le SIGB permet d'avoir une localisation propriétaire et une localisation gestionnaire, le propriétaire n'est ainsi jamais effacé. C'est la même chose dans le réseau du Pays Mornantais, cela a été fait suite à l'expérimentation BD mais ce n'était pas le cas au moment de cette expérimentation.

En quoi les fonds flottants ont-ils des conséquences sur la politique documentaire ?

Dans le Pays Mornantais il y a un effet immédiat sur les collections jeunesse avec des bacs qui sont vides et dans la suite il faudra observer plus finement les mouvements des collections.

A Dunkerque l'ajustement des acquisitions est permanent, avec des expérimentations.

Nathalie Clarissou, responsable de la politique documentaire pour les médiathèques d'Épinay-sur-Seine, réseau de lecture publique de Plaine Commune

Nathalie Clarissou présente le réseau de Plaine Commune, un territoire au nord de Paris composé de 9 villes avec 6 médiathèques à rayonnement large, 15 médiathèques de proximité et un bibliobus. Il existe 4 kiosques libre-service et une réserve mutualisée, 1 purgatoire d'un an est toléré dans les bibliothèques avant transfert des documents dans la réserve. Trois navettes tournent tous les jours sur le réseau. Il y a 300 agents sur le réseau. La mise en réseau date de 2005 avec au départ des formations et une mise en commun du SIGB ainsi qu'une volonté de faire réseau et de faire vivre un esprit d'équipe grâce à des groupes de travail ou des formations en commun par exemple. Cela était indispensable à la mise en place d'une politique documentaire commune raisonnée et mutualisée.

En 2015 une enquête menée auprès des publics a mis en lumière le constat que les usagers attendaient des nouveautés. Le fait que le public réclame de la bibliothèque qu'elle soit plus en lien avec l'actualité a permis de réfléchir aux circuits rapides : une partie des budgets d'acquisition a été dédiée à la commande de documents avant leur sortie, pour les romans, puis les DVD et la musique. Cela a permis d'être très réactif. Ces documents achetés en circuit rapide étaient prioritaires au niveau du circuit du document. Cela a permis de commencer à penser réseau, en faisant des acquisitions mutualisées, avec une réflexion sur la localisation des acquisitions. La réflexion sur l'accessibilité est arrivée assez rapidement ainsi que celle sur l'adéquation des collections avec les besoins des publics. Assez vite un manque dans certains domaines a été identifié, sur le parascolaire ou l'apprentissage des langues par exemple.

Depuis 2014 la bibliothèque est passée aux acquisitions mutualisées totales avec des acquisitions qui se font désormais par un pool d'acquéreurs d'une cinquantaine de personnes et 4 coordinateurs d'acquisitions. Les acquéreurs achètent pour tout le réseau. Cela a été facilité par le fait que la compétence lecture publique est entièrement au niveau de l'intercommunalité, avec un budget unique. Cette mutualisation permet de gagner du temps de travail au niveau du réseau.

[La charte des collections](#) a été mise en place très vite, ses axes principaux sont de veiller à la pluralité des collections, à leur diversité, à leur bonne répartition et à des niveaux variés, de la vulgarisation au premier cycle universitaire. Les personnes qui demandent des documents plus spécialisés sont renvoyées vers les bibliothèques universitaires. Il peut y avoir des spécificités locales avec des fonds spécifiques dans certaines bibliothèques, par exemple autour de la transition écologique. Les suggestions sont validées à 76 % avec des réponses types aux usagers et des suggestions faites à partir du portail.

Chaque mois les acquéreurs préparent des sélections de commandes et en informent leurs collègues par des affiches de nouveautés, ces affiches changent toutes les

semaines. Les coordinateurs envoient des mails mettant en valeur certains titres. Une sélection de nouveautés est aussi faite.

Au niveau de la valorisation des collections il existe les matinées réseau avec une présentation de la politique documentaire à chaque nouvel arrivant, et des présentations par les fournisseurs lors de la rentrée littéraire par exemple. Chaque membre de l'équipe est référent sur un segment de collections, il est alors garant de la valorisation de ce segment, il vérifie l'efficacité du circuit du document, il fait remonter des besoins par exemple.

Plaine Commune propose aussi des fonds flottants et le libre-service, une offre complémentaire (sous forme de Kiosques) consistant à la mise à disposition des collections en dehors des bibliothèques, dans une gare, un hôpital, un supermarché... cela permet de faire rencontrer le livre à des personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques ou n'ont pas de carte de bibliothèque. Il est possible à partir de ces points libre-service de se créer un compte à la bibliothèque. Il a été observé que les usagers de libre-service fréquentent ensuite la bibliothèque. 4 dispositifs de ce type sont opérationnels et 2 sont en cours d'installation. Ce dispositif est aussi proposé à Dunkerque dans un hôpital.

Dernier dispositif mis en place : les salons-manga, il y en a deux. Un club d'adolescents s'est réuni toutes les semaines sur une période donnée avec pour commande d'imaginer un espace avec leurs séries complètes préférées à lire sur place uniquement.

Conclusion : La politique documentaire en 3 dimensions et 3 citations

Par Pierre-Yves Cachard, Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

[Voir le replay en vidéo sur YouTube :](#)



La politique documentaire fait levier, elle est bien le cœur de notre activité, avec un retour en grâce de celle-ci en 2022 après la publication d'[un dossier du BBF consacré à ce sujet](#).

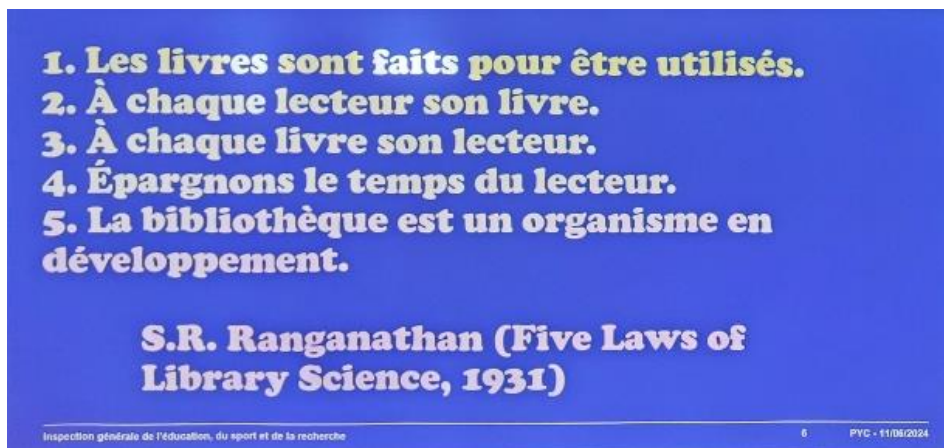
Cette conclusion sera une proposition d'articulation entre une synthèse de la journée et un regard de l'inspection générale sur la politique documentaire.

Pour rappel : l'Inspection générale comprend 300 inspecteurs répartis en 5 collèges et des pôles transversaux. [Le collège bibliothèques](#) réunit 10 inspecteurs. L'inspection a trois types d'activités dont des missions d'étude prospectives thématiques, des missions d'inspection. Ces missions sont définies par des dispositions du Code de l'Éducation et du Code du patrimoine. La politique documentaire, en tant qu'outil n'a jamais a priori fait l'objet d'une mission d'étude thématique de l'inspection générale.

Dans le cadre du contrôle exercé pour l'État sur les bibliothèques, la politique documentaire fait bien partie des objets vérifiés, à partir de référentiels dont plusieurs points portent sur la politique documentaire. Il existe des possibilités de construire une articulation de politique documentaire entre bibliothèques universitaires et territoriales sur un même territoire. Pierre-Yves Cachard a sollicité ces collègues sur l'état de la politique documentaire lors des inspections. Le résultat est assez décevant, avec une formalisation assez élémentaire et une utilisation de la politique documentaire aux effets peu dynamique. Cependant, dans le cadre de l'inspection de La Contemporaine les inspecteurs ont pu découvrir une qualité de politique documentaire impressionnante car pensée et imbriquée avec le projet de service. Il s'agit d'une forme très aboutie. Cette politique documentaire doit être un constituant du projet politique d'une bibliothèque.

L'inspection s'intéresse à l'équilibre entre acquisition de niveau recherche et celle de niveau licence mais aussi entre dépense récurrente et quotidienne. Il peut exister de rares cas où la politique documentaire est l'objet central de la mission.

Une question se pose à la fin de cette journée : il faut peut-être que le collège fasse évoluer son référentiel. Dès lors que l'on positionne le public au centre, cela dynamise les activités en bibliothèque.



S. R. Ranganathan est un bibliothécaire et mathématicien indien qui a dirigé la bibliothèque universitaire de Madras puis a enseigné la bibliothéconomie et s'est voué au développement des bibliothèques en Inde qu'il considérait comme le principal moyen de développement des populations en Inde à partir d'un principe qui est : d'abord le lecteur et le lecteur au centre. Il a édicté 5 lois de la bibliothéconomie en 1931, elles se superposent parfaitement aux enjeux et aux questions de politique documentaire :

- « Les livres sont faits pour être utilisés
- A chaque lecteur son livre
- A chaque livre son lecteur
- Epargnons le temps du lecteur
- La bibliothèque est un organisme en développement »

S'il faut repenser l'analyse de la politique documentaire, il est possible de l'aborder par 3 angles distincts :

- A quel niveau de stress êtes-vous soumis au moment de penser une politique documentaire ? Qu'est-ce qui la contraint ?

« Il faut toujours subir pour choisir » Patrick Straram.

C'est d'abord la contrainte qui nécessite de faire des choix.

- Quel est le niveau de formalisation de la politique documentaire ?

« La collection doit être décrite de façon rationnelle afin de permettre évaluations, prospectives, et confrontation de plusieurs collections les unes avec les autres » Bertrand Calenge.

Il faut énoncer des objectifs clairs et mesurables afin de pouvoir mettre en place un pilotage par objectifs. Cela impose de dresser une cartographie des collections.

- Quelles coopérations sont associées à la politique documentaire ?

« On ne peut pas tout acheter mais on doit tout obtenir » David Aymonin

La politique documentaire doit être en réseau, elle n'a pas de sens autrement. Il est parfois nécessaire de répondre à des demandes irrationnelles du public. L'introduction du public dans la politique documentaire peut troubler l'ordonnancement de celle-ci. Il ne faut cependant pas oublier que la politique documentaire ne sert pas uniquement à valider les choix mais à les valoriser ou les formaliser.

On présuppose un peu vite que la politique documentaire est le lieu où se rencontre l'offre et la demande. Il arrive souvent que le lecteur ait besoin d'une ressource que la politique documentaire n'ait pas prévu. Peut-être que le stade ultime du raffinement de la politique documentaire pensée pour le public va consister à abaisser un peu notre exigence de rationalité. On n'oublie trop souvent que le prêt entre bibliothèques est une idée très moderne qui peut totalement s'inscrire dans une démarche de politique documentaire qui essaie d'aller au plus près de la satisfaction des publics. L'horizon de la satisfaction maximale de l'utilisateur doit être celui de la politique documentaire des bibliothèques, le PEB s'inscrit dans cette démarche.